

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

18 JUIN 2019

Le Conseil Municipal de BRAINE légalement convoqué le 14 juin 2019 s'est réuni le Mardi 18 juin 2019, à 19H00, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François RAMPELBERG.

PRESENTS : François RAMPELBERG (Maire) - Jean PONS (Maire-Adjoint) - Patrick PETITJEAN (Maire-Adjoint) - Gérard LAINÉ (Maire-Adjoint) - Sandrine CANCE (Maire-Adjoint) - Odile VANDENBROUK (Maire-Adjoint) - Arlette DUFOUR - Marie-Claude LAINÉ - Sylvette LAMOUREUX - Nicole GUIDET - Sylvie GRÜN - Hervé ONYSZKO - Edwige CASSIOT-MOREAU - Jacky IGNATE

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Stéphane TOURTEAUX

ABSENTS NON EXCUSES : Stéphane WEBER - Cédric JACQUIS - Valérie COEYMANS

Monsieur Jacky IGNATE a été nommé secrétaire à l'unanimité.

Le compte rendu de la réunion du 13 mai 2019 a été adopté à l'unanimité.

1 - CONVENTION – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2019 (A.L.S.H.)

Le Maire signale que le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.), du 5 juillet 2019 (après 16 h 30) au 2 août 2019 inclus, nécessite l'utilisation de certains locaux de l'école élémentaire et de la cantine scolaire.

Une convention a été élaborée concernant les conditions d'utilisation, les dispositions financières et de sécurité.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver cette convention.
 - D'autoriser le Maire à la signer.
-

2 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Le Maire nomme l'agent et la félicite pour le travail accompli.

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du Festival des Correspondances des Arts, le Syndicat d'Accueil Scolaire Brainois a mis disposition de la Commune de BRAINE, un agent de services chargé d'entretenir les locaux de réception des artistes, sculpteurs et autres invités du 23 mai 2019 au 25 mai 2019 inclus.

Il propose de signer une convention de mise à disposition de personnel entre la Commune de BRAINE, le Syndicat d'Accueil Scolaire Brainois et l'agent.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver cette convention.
- D'autoriser le Maire à la signer.

3 - PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VASSENY

Le Maire informe à l'assemblée que :

- La Commune de VASSENY a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 30 avril 2019,
- La Commune de BRAINE étant limitrophe, un avis doit être donné.

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de VASSENY.

Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de VASSENY.

Madame Marie-Claude LAINÉ précise à l'Assemblée que quelques petites remarques seront adressées à la Commune de VASSENY par la CCVA compte-tenu du SCOT.

4 - RAPPORT ANNUEL EAU

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

- En application du contrat conclu entre la Commune de BRAINE et la LYONNAISE DES EAUX FRANCE, et conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 73 de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement), il doit présenter chaque année devant le Conseil Municipal un rapport relatif au prix et à la qualité des services de distribution d'eau potable.

Le Maire présente donc au Conseil Municipal le rapport annuel 2018 de la commune et du délégataire pour les services de distribution d'eau potable.

Après discussion, le Conseil Municipal prend acte de ces rapports, ainsi que des comptes rendus du délégataire, qui sont tenus à la disposition des usagers.

Monsieur Gérard LAINE ajoute que des compteurs de sectorisation ont été installés par notre délégataire et que par conséquent les fuites sont détectées plus rapidement.

5 – VOYAGE EN ALLEMAGNE – PARTICIPATION POUR LES FAMILLES BRAINOISES

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 11 janvier 2005, le Conseil Municipal a adopté le principe du financement partiel des séjours qui sont organisés par les établissements scolaires et les associations brainois, à hauteur de 15 % du prix du séjour par enfant brainois, participation financière plafonnée à 100 euros par an et par enfant.

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Le Collège Sainte Macre de FISMES a organisé un voyage scolaire en 2019 suivant le détail ci-dessous :

- Voyage en Allemagne, du 27 mai au 1^{er} juin 2019, montant de la participation demandée aux parents : 430,00 euros.

Afin de faire profiter les enfants de la Commune des différentes activités proposées, la Commune est sollicitée pour une participation financière.

Le Maire propose d'adopter le principe du financement de ce séjour à hauteur de :

- 64,50 euros par enfant brainois pour le voyage en Allemagne.

Le Maire précise que le montant sera versé directement aux parents.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le principe du financement du voyage organisé par le Collège Sainte Macre de FISMES suivant les modalités ci-après :

- o 64,50 euros par enfant brainois pour le voyage en Allemagne.

- D'autoriser le Maire à signer les actes afférents et à effectuer les dépenses ainsi prévues, la liste des enfants concernés sera jointe aux mandats.

Le nombre d'enfants concernés s'élève à 6 enfants.

6 – VOYAGE EN ITALIE – PARTICIPATION POUR LES FAMILLES BRAINOISES

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 11 janvier 2005, le Conseil Municipal a adopté le principe du financement partiel des séjours qui sont organisés par les établissements scolaires et les associations brainois, à hauteur de 15 % du prix du séjour par enfant brainois, participation financière plafonnée à 100 euros par an et par enfant.

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Le Collège Sainte Macre de FISMES a organisé un voyage scolaire en 2019 suivant le détail ci-dessous :

- Voyage en Italie, du 1^{er} au 5 avril 2019, montant de la participation demandée aux parents : 530,00 euros.

Afin de faire profiter les enfants de la Commune des différentes activités proposées, la Commune est sollicitée pour une participation financière.

Le Maire propose d'adopter le principe du financement de ce séjour à hauteur de :

- 79,50 euros par enfant brainois pour le voyage en Italie.

Le Maire précise que le montant sera versé directement aux parents.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le principe du financement du voyage organisé par le Collège Sainte Macre de FISMES suivant les modalités ci-après :

- o 79,50 euros par enfant brainois pour le voyage en Italie.

- D'autoriser le Maire à signer les actes afférents et à effectuer les dépenses ainsi prévues, la liste des enfants concernés sera jointe aux mandats.

Le nombre d'enfants concernés s'élève à 2 enfants.

7 – VOYAGE EN ANGLETERRE – PARTICIPATION POUR LES FAMILLES BRAINOISES

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 11 janvier 2005, le Conseil Municipal a adopté le principe du financement partiel des séjours qui sont organisés par les établissements scolaires et les associations brainois, à hauteur de 15 % du prix du séjour par enfant brainois, participation financière plafonnée à 100 euros par an et par enfant.

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Le Collège Sainte Macre de FISMES organise un voyage scolaire en 2019 suivant le détail ci-dessous :

- Voyage en Angleterre, du 21 au 25 juin 2019, montant de la participation demandée aux parents : 445,00 euros.

Afin de faire profiter les enfants de la Commune des différentes activités proposées, la Commune est sollicitée pour une participation financière.

Le Maire propose d'adopter le principe du financement de ce séjour à hauteur de :

- 66,75 euros par enfant brainois pour le voyage en Angleterre.

Le Maire précise que le montant sera versé directement aux parents.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le principe du financement du voyage organisé par le Collège Sainte Macre de FISMES suivant les modalités ci-après :

- 66,75 euros par enfant brainois pour le voyage en Angleterre.

- D'autoriser le Maire à signer les actes afférents et à effectuer les dépenses ainsi prévues, la liste des enfants concernés sera jointe aux mandats.

Un seul enfant brainois est concerné par ce voyage.

8 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION « COCCI N'ROULE » DE SOISSONS

Le Maire informe l'Assemblée que David AVRAM, Président de l'association « COCCI N'ROULE » effectue, en fauteuil handisport, « Le Tour des Hauts de France en fauteuil pour l'espoir » du 26 août au 7 septembre 2019 inclus.

L'association « COCCI N'ROULE » sollicite auprès de la Commune de BRAINE une subvention exceptionnelle, d'un montant de 500,00 euros, pour la soutenir et pour compléter les fonds déjà recueillis par l'association « COCCI N'ROULE » pour cette traversée.

Le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 400,00 euros à l'association « COCCI N'ROULE ».

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « COCCI N'ROULE » de SOISSONS d'un montant de 400,00 euros.
- D'autoriser le Maire à réaliser les écritures nécessaires.

Madame Sandrine CANCE annonce les villes que David AVRAM traversera (Soissons – Compiègne – Amiens – Abbeville – Berck – Boulogne-sur-Mer – Calais – Dunkerque – Armentières – Arras – Cambrai – Saint-Quentin – Laon – Soissons).

9 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION « LES AMIS DE L'ABBATIALE SAINT-YVED DE BRAINE »

Le Maire informe l'Assemblée que l'Association « LES AMIS DE L'ABBATIALE SAINT-YVED DE BRAINE » n'a pas sollicité de subvention cette année.

Cette association a présenté deux expositions sur l'histoire des commerces de BRAINE qui ont rencontré un excellent succès puisque 800 visiteurs dont 150 enfants des écoles ont visité ces expositions.

Pour l'année 2019, cette association prévoit d'éditer un livre pour retracer les deux expositions sur l'histoire des commerces de BRAINE et sollicite auprès de la Commune de BRAINE, une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000,00 euros.

Le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 800,00 euros à l'association « LES AMIS DE L'ABBATIALE SAINT-YVED DE BRAINE ».

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « LES AMIS DE L'ABBATIALE SAINT-YVED DE BRAINE » d'un montant de 800,00 euros.
- D'autoriser le Maire à réaliser les écritures nécessaires.

Le Maire précise à l'Assemblée qu'une centaine de livres est commandée.

10 - FERMETURE DES BUREAUX POSTAUX DE BRAINE ET DE VAILLY-SUR-AISNE PENDANT LA PERIODE ESTIVALE - MOTION

Le Maire expose à l'Assemblée :

Considérant le courrier en date du 11 avril 2019 adressé à La Poste de SOISSONS co-signé avec la Ville de VAILLY-SUR-AISNE concernant le projet de réorganisation des services postaux sur nos communes respectives de BRAINE et de VAILLY-SUR-AISNE, réorganisation qui induit des fermetures estivales.

Considérant qu'au-delà du fait que nous soyons comme à l'accoutumée les derniers à avoir connaissance de cette décision unilatérale (phénomène qui se fait trop régulier à notre goût), nous avons le sentiment que vous faites le choix délibéré d'organiser la pénurie de service à nos populations.

Considérant que nos administrés, constatant des horaires à nouveau réduits dans leur amplitude, prendrons pour habitude de se rendre à d'autres bureaux.

Considérant que les événements récents tendent à montrer, s'il le fallait encore, que les ruraux, péri-urbains ou rurbains ne supportent plus d'être les variables d'ajustement de stratégies économiques iniques.

Considérant que nous sommes attachés à nos services publics à nos plus fortes raisons quand ils remplissent pleinement leur rôle. Aussi, nous tenons à vous redire l'attachement qui est le nôtre aux missions qu'exerce le groupe La Poste.

Le Maire propose de voter une motion d'opposition totale à ces orientations dont nous voulons croire qu'elles ne sont pas définitives et restons à votre disposition pour toute rencontre.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De voter la motion d'opposition totale à ces orientations.

Madame Sylvie GRÜN informe l'Assemblée que le bureau de poste de BRAINE sera fermé le matin et celui de VAILLY-SUR-AISNE sera fermé l'après-midi.

Le Maire informe l'Assemblée qu'un courrier a été adressé à La Poste de SOISSONS signé en commun avec le Maire de VAILLY-SUR-AISNE. Une copie de la délibération sera transmise à la Commission Départementale de la Poste ainsi qu'au Directeur.

11 - COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N° 2/2019

Le Maire laisse la parole à Clarisse HEYER qui présente la délibération.

Le Maire précise à l'Assemblée que :

Suite à l'attribution des subventions exceptionnelles accordées aux associations « COCCI N'ROULE » et « LES AMIS DE L'ABBATIALE SAINT-YVED DE BRAINE », il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires en dépenses à l'article 6574 en section de fonctionnement pour un montant de 1 200,00 euros.

Afin d'équilibrer les opérations en section de fonctionnement, il convient de réduire l'article 022 en dépenses pour un montant de 1 200,00 euros.

En 1978 et 1984, la Commune de BRAINE a été bénéficiaire d'une subvention de la Région pour l'acquisition d'une réserve foncière en vue de la création de la zone d'activités « La Plaine des Waillons ». Cette subvention a été imputée à tort à l'article 16872 pour un montant de 30 449,10 euros. A la demande de la Trésorerie, il y a lieu de régulariser cette situation en ouvrant des crédits supplémentaires en dépenses à l'article 16872-041 en section d'investissement pour un montant de 30 449,10 euros et en recettes à l'article 1322-041 en section d'investissement pour un montant de 30 449,10 euros.

Il propose de prendre une décision modificative répartie comme suit :

COMMUNE DE BRAINE			
BUDGET GENERAL			
DEPENSES		RECETTES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
6574	+ 1 200,00		
022	- 1 200,00		
	-----		-----
	0,00		0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
16872-041	+ 30 449,10	1322-041	+ 30 449,10
	-----		-----
	+ 30 449,10		+ 30 449,10

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter la décision modificative n° 2/2019 du budget général de la Commune telle que présentée.

**12 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « L'ETANG DE L'AMOURE » -
DECISION MODIFICATIVE N° 1/2019**

Le Maire laisse la parole à Clarisse HEYER qui présente la délibération.

Le Maire précise à l'Assemblée que :

Suite à une erreur matérielle concernant l'échéance d'emprunt non prise en compte dans l'annulation du stock, il convient de modifier les reprises de résultat en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Il convient d'ajouter à l'article 002 en dépenses de la section fonctionnement le montant de 2 338,00 euros et de rajouter à l'article 001 en recettes de la section d'investissement le montant de 2 338,00 euros.

Afin d'équilibrer les opérations, il convient de réduire l'article 605 en dépenses en section de fonctionnement pour un montant de 2 338,00 euros et de réduire l'article 168748 en recettes en section d'investissement pour un montant de 2 338,00 euros.

Il propose de prendre une décision modificative répartie comme suit :

COMMUNE DE BRAINE			
BUDGET GENERAL			
DEPENSES		RECETTES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
002	+ 2 338,00		
605	- 2 338,00		
	-----		-----
	0,00		0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
		001	+ 2 338,00
		168748	- 2 338,00
	-----		-----
	0,00		0,00

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter la décision modificative n° 1/2019 du budget annexe du Lotissement « L'Etang de l'Amouré » telle que présentée.

DECISIONS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal de BRAINE en date du 8 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n° 11/2019 du 22 mai 2019

Signature du bail avec Madame Agnès MALNOURY, demeurant 14 Avenue Kennedy à BRAINE, du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2022.

Décision n° 12/2019 du 22 mai 2019

Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel MICROBIB à la bibliothèque à compter du 1^{er} avril 2019 pour une durée de 12 mois et pour un montant de 310,80 euros TTC.

Décision n° 13/2019 du 23 mai 2019

Acceptation de l'indemnité de sinistre versée par SMACL ASSURANCES d'un montant de 152,30 euros concernant le sinistre du 7 février 2019 – Rue de la Saulx-Judrée à BRAINE.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe l'Assemblée qu'il a signé une convention de mise à disposition du terrain situé à BRAINE, Chemin Clovis (ex les Daims), à titre gratuit avec l'Association EQUUS LOISIRS.

Le Maire laisse la parole à Madame Sandrine CANCE qui annonce les résultats du BCV :

- Les U16 Filles ont remporté la ligue des Hauts de France.
- Les U17 Garçons ont perdu la Coupe de l'Aisne mais ils sont qualifiés en finale du Challenge Départemental, qui se déroulera le 22 juin 2019 à CHAMBRY.

Madame Arlette DUFOUR rappelle que les riverains doivent rentrer leur poubelle d'ordures ménagères. Le Maire lui répond que la Commune va prendre un arrêté pour ensuite avoir la possibilité de verbaliser.

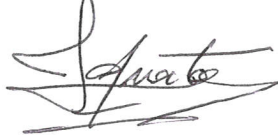
Madame Sylvette LAMOUREUX constate qu'il y a un manque d'entretien des bancs installés au sein de la Commune. Elle fait également remarquer que la tonte des terrains n'est pas effectuée régulièrement. Le Maire lui répond qu'il a contacté « Clésence » qui est aujourd'hui la société compétente pour l'entretien des espaces verts de son parc immobilier.

Le Maire informe qu'un panneau va être installé au Jardin Municipal pour les horaires d'ouverture/de fermeture de celui-ci. Un arrêté a été pris et la Gendarmerie pourra donc intervenir en dehors des horaires de l'ASVP.

Le Maire informe l'Assemblée que la sculpture faite par Michel AKSENT, lors du Festival des Correspondances des Arts, a été installée à la Sente du Petit Parc.

La séance est levée à 19 h 45.

Le Secrétaire de séance,



Jacky IGNATE



Le Maire,



François RAMPELBERG